

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 22 JUIN 2023 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 397**

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS et Pierre VUISSOZ
<b>Excusées</b>	Mmes Caroline ABBET et Sahar NSEIR, M. Stéphane TODESCO
<b>Assistent à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, Mme Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste M. Roger WYSS, secrétaire

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023
2. Approbation du procès-verbal du 5 Juin 2023 (séance extraordinaire)
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications et propositions de la Mairie
5. Question sur les procès-verbaux de commission
6. Rapports de conclusion des commissions
  - a) Commission des Finances : Préavis de la commission relatif au crédit de construction de l'auberge de Dardagny
7. Proposition de l'Exécutif
  - a) Délibération :
    - 1) D2023-08 relative au crédit de construction de l'auberge de Dardagny
8. Proposition des Conseillers municipaux
  - a) Résolution :
    - 1) R2023-03 : Résolution contre la diminution de l'offre ferroviaire dans l'arc lémanique dès 2025
9. Dossiers en cours - questions et remarques
10. Naturalisation (huis-clos)
11. Divers

**Le président** ouvre la séance à 20h17 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à la séance du Conseil municipal de ce jour et annonce les conseillers municipaux absents. Il remercie également le public de sa présence et rappelle l'art. 25 du règlement du Conseil municipal qui stipule qu'il est tenu de garder le silence et de s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, ainsi que l'art. 26 du même règlement, qui indique que si le huis clos est déclaré, le public devra se retirer.

**1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023**

- **Mme Hutin** corrige l'intervention en page 2780, dernier paragraphe, 2ème ligne : il faut remplacer « elle propose de l'organiser en avance afin que les jeunes puissent également participer aux activités proposées par le canton » par « la commission a décidé de l'organisation avant l'évènement officiel ».
- **Mme Vanoncini** corrige l'intervention en page 2790, 2ème paragraphe en 2ème ligne : il manque juste un point.

**Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est approuvé par 10 voix pour, dont 1 abstention et aucun refus.**

## **2. Approbation du procès-verbal du 5 Juin 2023 (séance extraordinaire)**

- **Mme Vanoncini** corrige l'intervention en page 2791, 3ème paragraphe : il faudrait ajouter des guillemets lors de la prise de parole de M. Polte qui commence par « c'est un honneur pour moi... ». Elle corrige également l'intervention en page 2794, avant-dernier paragraphe : il faut remplacer « peuvent bien entendu être transmis » par « seront envoyés ».

**Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité, soit par 11 voix pour.**

## **3. Communications du bureau du Conseil municipal**

- **Le président** informe que les présidents des commissions vont prochainement recevoir, de la part de l'administration et de la commission des Finances, le formulaire à remplir pour les demandes de budget 2024. Cette lettre de demande de budget devra être renvoyée au plus tard le 15 septembre 2023. Une séance des présidents aura également lieu le 12 octobre 2023 à 18h30 afin de discuter de l'enveloppe globale à disposition. Il remercie par avance les présidents de bien vouloir lui adresser les réponses avec les documents relatifs aux points inscrits en pièce-jointe. Il est également impératif de mettre M. Wyss en copie lors de ces envois afin qu'il puisse aussi avoir accès aux documents.
- Il semblerait qu'il manque certains documents de commissions sur le CMNET. Il remercie d'avance M. Wyss et les présidents de clarifier ce point afin de savoir s'il s'agit d'un oubli ou d'une perte de documents.
- **Le président** rappelle que les procès-verbaux des commissions doivent être envoyés suffisamment tôt afin que les membres de ces commissions puissent en prendre connaissance et les approuver à temps.
- **M. Rausis** informe que dans le cadre de la commission « ad hoc - voyage », il avait été convenu qu'un retour serait fait lors de la séance de ce jour. Il y a déjà eu plusieurs échanges avec l'agence de voyage mais le mois de mai 2024 étant très proche pour certains prestataires, et en raison du fait que ce voyage aura lieu pendant l'Ascension (dates de voyage : 9 - 12 mai 2024), il a été convenu de repousser ce voyage d'une année et de l'organiser en 2025. Une autre raison de ce report provient des prix qui sont actuellement exorbitants et des hôtels qui sont déjà bien complets. Les nouvelles dates proposées sont du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2025, bien qu'il s'agisse de jours de travail, il y a toujours possibilité de prendre congé et cela laisse un plus grand choix, des tarifs plus intéressants ainsi que plus d'options aux organisateurs. Un tour de table est fait afin de savoir si ces nouvelles dates conviennent à tout le monde :

Christine HUTIN :	oui (1 pers)
Kevin POLTE :	oui (2 pers)
Gabriella ROBERT :	non
Tracy MONNEY :	non
Julien GUYOT :	oui (1 pers)
Laure VANONCINI :	ne sais pas encore

Gaëlle ROTH LISBERGER COUILLAUD :	oui (2 pers)
Mathurin RAMU :	oui (1 pers)
Emilienne HUTIN ZUMBACH :	oui (2 pers)
Anne ZOLLER :	oui (2 pers)
Laure BOVY :	oui (1 pers)
Pierre VUISSOZ :	oui (2 pers)
J-J. BODENMANN :	oui (2 pers, à confirmer)
Emilia SCHLIPF :	oui (2 pers, à confirmer)
Gauthier RAUSIS :	oui (2 pers)
Roger WYSS :	oui (2 pers)

- **Le président** remercie tout le monde pour ce tour de table et souligne que cela permettra déjà de se faire une idée des montants pour le devis.

#### 4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** informe que les travaux du cimetière sont à présent terminés. Le décompte final de l'aménagement du cimetière est de CHF 706'000,- pour une délibération votée de CHF 720'000,-. A cela, il faut rajouter les coûts de l'implémentation de la statue « Jeanne des vignes » pour un montant de CHF 10'000,- ainsi que la pose de pierres commémoratives pour un montant de CHF 55'000,-. Les communiens sont très contents d'avoir un mur de souvenir car cela permet de conserver la mémoire de la commune.
- L'acquisition de l'immeuble à la route de Challex est toujours en cours auprès de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). La signature sera probablement effectuée à la fin de cet été. Ce dossier est un peu particulier car c'est la première fois que l'OCLPF vend un immeuble alors qu'il se trouve toujours dans la période des 10 ans de contrôle.
- L'installation des jeux aux immeubles de La Planta démarrera à la rentrée scolaire car l'entreprise Top Jeux SA ne les recevront que fin juillet. Il a donc été décidé de laisser cet espace vide pendant les vacances. Une table a déjà été posée temporairement et le sera définitivement dès que les autres tables auront été restaurées.
- La demande d'autorisation pour les travaux de l'auberge est toujours en cours. Sur treize services, trois sont en attente, dont la CMNS. Une discussion téléphonique a eu lieu aujourd'hui avec l'architecte et la CMNS souhaite un rendez-vous sur site qui aura lieu mercredi prochain, ce qui n'est pas idéal en vue du déménagement de la Mairie. Tous les autres préavis sont en phase de validation et l'architecte a confirmé que le processus continuait normalement et que l'on était dans les temps. Les deux adjudications prioritaires qui doivent être établies durant l'été sont pour la démolition et le désamiantage car les travaux devraient débuter autour de la mi-octobre. Les adjudications restantes seront faites en automne, ce qui nous laissera le temps de choisir les entreprises lors de la prochaine séance avec les architectes. La suite des travaux après la démolition débutera fin janvier – début février 2024.
- Les travaux de la salle des Chevaliers sont actuellement en cours et ceux de la Mairie débuteront le 3 juillet prochain.
- **Mme Bovy** donne suite à la question écrite du 11 mai dernier concernant la pollution lumineuse et informe qu'un rendez-vous aura lieu ce mardi avec le responsable du plan cantonal des lumières. À la suite de ce rendez-vous, une réponse plus détaillée sera apportée lors du prochain Conseil municipal du 14 septembre.
- **Mme Bovy** rappelle la promenade du 28 juin prochain avec visite du cimetière de Dardagny et inauguration de la statue « Jeanne des vignes », accompagnée par d'autres petites inaugurations. Également, le 30 juin prochain, pour celles et ceux qui le souhaitent, elle donne

rendez-vous au théâtre de Carouge à la buvette à 18h00 (début du spectacle à 19h00). **Mme Bovy** souhaite un bel été à tous.

- **Mme Hutin Zumbach** remercie toutes les personnes présentes à la « Marche pour » et pour leur engagement, c'était une belle journée, agréable et sereine.
- Petit rappel pour les prochaines promotions qui auront lieu le 1er juillet à Russin : rendez-vous à 15h30 à la Mairie de Russin pour un apéritif et arrivée du cortège devant la Mairie avant la cérémonie. Il faudrait de l'aide afin de dresser les tables et les bancs sous la tente à la fin de la cérémonie officielle, ainsi que pour le rangement du dimanche matin à 10h00, car la Jeunesse de Dardagny-Russin sera probablement débordée. **Mme Hutin Zumbach** remercie tout le monde par avance.
- **Mme Hutin Zumbach** annonce qu'une séance a eu lieu ce jour avec l'Organisation Régionale de Protection Civile du Mandement (ORPC) concernant la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU). Le projet avance très tranquillement avec l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM). L'Organisation n'est pas très énergique pour nous donner des retours et des précisions quant au matériel à fournir ou sur le matériel qu'eux-mêmes fourniront, mais manifestement, ce sera en principe prêt pour cet automne. Ces lieux permettront aux personnes de demander de l'aide et de se mettre en lien avec les pompiers, les HUG, etc. Un point de rencontre se trouvera à Dardagny vers la salle polyvalente, mis en route par les sapeurs-pompiers pendant les six premières heures de la crise, puis relayé par la protection civile. Un deuxième point de rencontre se trouvera à l'école de La Plaine.
- **Mme Hutin Zumbach** précise encore que les distributeurs de protections hygiéniques vont être posés dans les WC adultes ainsi que dans ceux de la salle polyvalente pour la prochaine rentrée.

##### **5. Question sur les procès-verbaux de commission**

- **M. Guyot** a une question concernant le procès-verbal de la commission Entretien-Sport du 16 février 2023, en page 1. Il y est mentionné la question des places de parking sur le chemin de la Côte. Cependant, le rapport CITEC daté de mai 2022 (diapositive 22) stipule que le taux d'occupation de ces places de parking est de 70% sans jamais atteindre le 100% d'occupation. Ce même rapport concluait sur le fait que le besoin et le fonctionnement sont actuellement satisfaisants et qu'il n'y a pas de proposition d'aménagement. Il ne comprend pas le besoin d'en rediscuter, à moins qu'il y ait eu des modifications entre temps.

**Mme Hutin Zumbach** informe que la situation sur le chemin de la Côte est en réalité très chaotique, des voitures sont parkées n'importe où et n'importe comment. L'idée était de réorganiser ces places de parking et d'essayer d'en rajouter quelques-unes.

- **Mme Vanoncini** demande si des séances de la commission Entretien-Sport ont eu lieu au mois de mars et mai dernier car les procès-verbaux ne sont toujours pas disponibles sur le CMNET.

**M. Bodenmann** informe que le dernier procès-verbal de la séance du 16 mai a été finalisé hier et ne pouvait être présenté aujourd'hui, il doit encore être accepté lors de la séance de la commission prévue la semaine prochaine.

**M. Vuissoz** informe qu'il n'y avait que trois personnes présentes lors la séance du mois de mars et qu'ils n'ont pas pu rédiger de procès-verbal.

**Mme Vanoncini** est surprise que l'on fasse une commission sans procès-verbal même s'il n'y

avait que trois personnes présentes lors de la séance. Ce n'est pas facile de suivre les dossiers en cours et de poser des questions s'il manque des procès-verbaux.

**M. Bodenmann** ajoute que le procès-verbal du 16 mai dernier indique toutes les situations en cours sans qu'il y ait de nouveautés.

**Le président** lit l'article 72 du règlement qui stipule effectivement que « *chaque séance de commission doit faire l'objet d'un procès-verbal qui doit être signé par le président de la commission. Il est ensuite adressé à l'Exécutif et à tous les membres du Conseil municipal* ». Il rappelle donc qu'il faut rédiger un procès-verbal pour chaque commission et qu'il faut rester attentif à cela. Merci à tous.

## **6. Rapports de conclusion des commissions**

a) Commission des Finances : Préavis de la commission relatif au crédit de construction de l'auberge de Dardagny

- **M. Guyot** rappelle que le préavis concerne l'aspect strictement financier des projets de grandes envergures. Il s'agit du crédit de construction de l'Auberge de Dardagny, dont l'estimation est de CHF 4'810'034,95 TTC, arrondie au millier supérieur, soit à CHF 4'811'000.-. En ce qui concerne le financement du crédit de l'Auberge, il passerait par une partie de financement en fonds propres, qui correspond à un montant d'environ CHF 2'700'000.-, et d'un emprunt bancaire pour environ un montant de CHF 2'111'000.-. Au vu des éléments cités, du rapport de conclusion ainsi que du procès-verbal de la commission des Finances, la commission prévoit favorablement le crédit de construction de l'Auberge et enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

**Le rapport de conclusion de la commission des Finances relatif au crédit de construction de l'auberge de Dardagny est approuvé à l'unanimité.**

## **7. Proposition de l'Exécutif**

a) **Délibération :**

### **1) D2023-08 relative au crédit de construction de l'auberge de Dardagny**

- **Mme Zoller** demande s'il y a des questions complémentaires relatives à cette délibération ou au crédit lui-même, en plus des documents déjà transmis.

**Mme Hutin** demande si les possibles changements vont être partagés avec la commission Aménagement ou avec tout le Conseil municipal dans le cadre d'un éventuel dépassement de budget.

**Mme Zoller** informe qu'à partir du moment où le crédit de construction est voté, ce sera présenté à l'Exécutif. Un groupe de travail a par ailleurs été constitué et participe à toutes les séances. Les architectes ont promis de tout nous faire valider avant d'entamer quoi que ce soit.

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 11 voix pour à l'unanimité.

### Délibération

Vu le rachat de l'auberge de Dardagny décidé par délibération du Conseil municipal de Dardagny dans sa séance du 10 novembre 2015 ;

vu la volonté de la commune de Dardagny d'entreprendre des travaux de rénovation pour cette auberge ;

vu le crédit d'étude voté par délibération du Conseil municipal de Dardagny dans sa séance du 11 avril 2022 ;

vu les explications données par Madame le Maire aux conseillers municipaux lors de la séance de présentation du Conseil municipal extraordinaire du 5 juin 2023 ;

vu le rapport de conclusion de la commission « Finances » du 8 juin 2023 ;

vu le devis établi par le bureau d'Architectes « A-Architectes » du 02.06.2023 d'un montant de Fr. 4'811'000,- TTC ;

vu l'article 30, al. 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition de Madame le Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

### **DECIDE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'auberge de Dardagny ;
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 4'811'000,- (TTC) destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine financier ;
4. D'autoriser Madame le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 4'811'000,- (TTC) afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**Mme Zoller** remercie le Conseil municipal pour sa confiance.

### **8. Proposition des Conseillers municipaux**

#### a) Résolution

- 1) R2023-03 : Résolution contre la diminution de l'offre ferroviaire dans l'arc lémanique dès 2025
- **M. Guyot** explique que les CFF ont présenté le nouvel horaire pour la Suisse orientale qui devrait entrée en vigueur dès 2025. Ce nouvel horaire engendre un certain nombre de désagréments pour les usagers de notre canton, notamment avec des temps de train rallongés, une diminution des dessertes, une suppression des certaines lignes (Genève-Jura) ainsi que certaines lignes directes (Neuchâtel, Bienne et Yverdon-les-Bains). La présente résolution ne remet pas en cause les besoins ferroviaires et les travaux associés, mais vise davantage à montrer un mécontentement quant aux nouveaux horaires et à

l'absence d'alternative durant les travaux. La Suisse a signé l'Accord de Paris en 2015 afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, dont le but est de passer par une augmentation du transport ferroviaire et une diminution des trajets en voiture. Un tel aménagement des horaires irait à l'encontre des objectifs fixés par l'Accord de Paris, car il incite davantage les usagers ferroviaires à prendre leurs véhicules. Les signataires de la résolution conviennent que le trafic ferroviaire est une compétence de la Confédération et des cantons, cependant il nous semble important de manifester notre mécontentement auprès des autorités concernées par le biais du Conseil municipal, soit le plus petit échelon de la représentation populaire.

L'entrée en matière pour cette résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 11 voix pour.

**Mme Zoller** précise qu'une motion a été votée concernant la mobilité douce et qu'un résumé sera fait sur celle-ci lors du prochain Conseil municipal du 14 septembre. L'Exécutif avait reçu le directeur général de Lémanis, qui avait présenté lors de cette rencontre les horaires du train du Léman Express des lignes SL5 et SL6 pour l'année 2024, ceux-ci étant très favorables au Mandement et à notre population. Par conséquent, dans le cadre de la motion, nous sommes en train de rédiger un courrier à l'attention du Conseil d'Etat qui doit valider ces horaires et accepter les offres proposées par Lémanis. En 2019, nous avons reçu un courrier des citoyens du Mandement qui nous enjoignaient à contacter Lémanis afin d'appuyer des horaires soutenus de ces lignes. Il faudrait commencer par favoriser les horaires du Mandement que nous réclamons depuis 2019 en premier lieu.

**M. Guyot** souhaite attirer l'attention sur le fait que ce sont deux éléments différents dans la mesure où ce dont parle Mme Zoller concerne seulement l'arc Genève-La Plaine. Dans ce cas de figure présent, il s'agit de l'arc lémanique. Cette résolution ne rentre pas en collision avec la motion.

**M. Bodenmann** comprend tout à fait les inquiétudes de Mme Le Maire, mais également les inquiétudes des personnes qui vont au-delà de Genève. M. Guyot a fait une bonne synthèse de ces deux aspects. Il faut favoriser la mobilité douce mais dans cette résolution, il serait bien d'indiquer que le manque d'investissement de la part des CFF sur la région romande amène à cette situation de crise qui aurait pu être évitée avec des investissements mieux élaborés les années précédentes.

**Mme Vanoncini** remercie Mme Le Maire pour les précisions quant aux nouveaux horaires et est ravie de savoir qu'il sera éventuellement possible d'obtenir des horaires nettement améliorés pour La Plaine-Genève, ce qui est une excellente nouvelle.

**Mme Zoller** insiste sur le fait que ce point doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat et que rien n'est encore joué.

**La résolution R2023-03 contre la diminution de l'offre ferroviaire dans l'arc lémanique dès 2025 est approuvée par 10 voix pour, zéro voix contre et une abstention.**

## 9. Dossiers en cours - questions et remarques

- **M. Guyot** demande s'il y a des nouvelles sur les horaires des ateliers AETC.

**Mme Zoller** informe qu'il n'y a pas encore eu de retour mais qu'il semblerait que ces ateliers auront lieu entre 9h00 et 12h00 et qu'ils finiront par un apéritif, ceci reste à confirmer.

- **Mme Vanoncini** informe que les différentes dispositions mises en place afin d'éviter le parking sauvage sont tout à fait efficaces et pertinentes, en revanche, il y a toujours les mêmes voitures qui se garent à côté de la palissade vers la fontaine de La Plaine. Elle demande s'il est possible de mettre en place un panneau « interdit de stationner » sur la palissade ou un autre moyen

de prévention, car ce n'est pas une place de parking et qu'il s'agit d'une situation dangereuse car le passage est vraiment encombré.

**Mme Hutin Zumbach** confirme que c'est dangereux et qu'elle va interpellier l'Etat afin de faire un bilan de la situation.

**Mme Robert** demande s'il est possible de mettre simplement des pots de fleurs.

**Mme Hutin Zumbach** explique qu'il s'agit du route cantonale et non communale et qu'il n'est malheureusement pas possible d'installer des pots de fleurs sans l'autorisation de l'Etat.

#### 10. Naturalisation (huis-clos)

Point traité en huis-clos.

#### 11. Divers

- **M. Guyot** remercie les organisateurs pour la sortie des aînés qui était très sympathique et conviviale.
- **Mme Vanoncini** informe que des cartons débordent souvent dans le conteneur poubelle à la route de Challex, en face de l'EMS. Elle demande si c'est également le cas dans d'autres points de récupération et s'il y a un moyen d'augmenter la fréquence de relèvement ou s'il faut simplement en informer la Mairie.

**Mme Zoller** confirme qu'un mail peut être envoyé à la Mairie, qui sera transmis à Transvoirie, même si c'est un peu compliqué ces derniers temps avec cette entreprise car il y a quelques soucis avec les levées. Nous allons essayer de rectifier tout cela.

- **Mme Monney** informe que la commission MACS avait à cœur d'organiser un brunch communal, potentiellement plusieurs fois par année, et qu'elle a rencontré quelques difficultés à trouver une date idéale. Après discussion, la commission a souhaité proposer à la commission Entretien-Sport de s'allier à eux pendant l'inauguration du Street Workout de La Plaine. La commission MACS a appris que la majorité des membres de la commission Entretien-Sport avait refusé cette proposition. Le procès-verbal de la commission Entretien-Sport n'est pas encore disponible mais la commission MACS se demande quelles étaient les raisons de ce refus et souhaite comprendre comment fonctionne réellement une manifestation dans notre commune.

**M. Vuissoz** répond qu'il a effectivement posé la question à la commission Entretien-Sport et que certains membres n'étaient malheureusement pas d'accord avec cette proposition, malgré le fait qu'il trouvait cette idée pertinente.

**Mme Monney** souhaite tout de même connaître les raisons principales qui ont menées la commission Entretien-Sport à refuser cette proposition.

**M. Bodenmann** informe qu'il est l'auteur de ce procès-verbal et qu'il va devoir s'avancer sur un procès-verbal qui n'a pas encore été accepté, mais ne pense pas trahir les propos de la commission. Il explique que le souci principal de la commission était de trouver un moment adéquat pendant cet été pour inaugurer au plus vite le Street workout avec des démonstrations afin que les personnes puissent utiliser ce terrain le plus rapidement possible. M. Rattenni devait envoyer des suggestions de dates pour cet été, et non des dates prévues comme pour le brunch.

**Mme Hutin Zumbach** ajoute que l'idée était que des activités puissent avoir lieu durant l'été afin de redynamiser l'endroit, mais une inauguration en plein été alors que de nombreuses personnes sont en vacances n'est peut-être pas très utile à son sens.

**Mme Monney** entend bien les arguments de M. Bodenmann mais la commission MACS n'a jamais indiqué qu'elle souhaitait faire le brunch à une date précise mais qu'il serait intéressant de le faire en même temps que l'inauguration du Street workout. S'il ne s'agit pas de la raison principale, c'est vraiment dommage et la commission MACS est extrêmement fâchée de cette décision.

**M. Bodenmann** trouve le terme « fâché » excessif car chaque commission est indépendante. La commission émet un avis qui est présenté au Conseil municipal et c'est ce même Conseil qui prend la décision finale, voir l'Exécutif. C'est une décision qui a été prise en commission. Les conseillers municipaux prendront note de ce qui a été dit et pourront à tout moment faire en sorte que les choses se passent dans l'harmonie. Les problèmes ont été abordés en commission mais peuvent être réabordés durant le Conseil municipal, ce qui fait que les termes utilisés pour attaquer un préavis d'une commission ne sont pas corrects.

**Mme Monney** est désolée que M. Bodenmann trouve ses propos forts ou choquants mais à titre personnel, en tant que présidente de la commission MACS, elle en prend bonne note et espère que ses commissaires en prennent bonne note également pour les futurs évènements.

**M. Guyot** rappelle que le Conseil municipal reste un groupe et qu'il faut essayer de se soutenir mutuellement dans chaque tâche que les commissions entreprennent et il serait bien qu'il y ait un peu plus de collégialité.

- **Le président** remercie tout le monde pour ces échanges et conclut la séance de ce soir en invitant tout le monde pour un apéritif.

*La séance est levée à 21h45.*

Le président



Kevin Polte

Une conseillère municipale



Gaëlle Röthlisberger Couillaud

Le secrétaire



Roger Wyss